

Compte rendu de la séance du 03 mai 2018

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 03 mai 2018

Date de la convocation: 27/04/2018

L'an deux mille dix-huit et le trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés: Nadine PENCHENAT-LAUBIE par Daniel BOUDOT

Excusés: Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT

Absents:

Secrétaire de séance: Odette PEYRONNENC

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2018
- Présentation de l'ordre du jour
- Présentation par Marie-Clélia LANKESTER, Chargée de Mission au Parc naturel régional des Causses du Quercy, du diagnostic des points d'eau communaux

Délibérations :

- 1- Motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat
- 2- Choix du montant de l'emprunt pour la réhabilitation du logement communal
- 3- Participation à la politique jeunesse du canton de Gramat

Questions et informations diverses

M. le Maire propose d'écouter la présentation de la chargée de mission du Parc naturel régional des Causses du Quercy avant d'entamer l'ordre du jour afin de ne pas la retarder inutilement.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

Présentation du diagnostic des points d'eau communaux

M. le Maire rappelle que la Commune de Couzou a répondu à un appel à projet du Parc naturel régional des Causses du Quercy intitulé "devenir une commune pilote pour la préservation de la Trame Verte et Bleue" et que sa candidature a été retenue.

Dans ce cadre, il accueille Marie-Clélia LANKESTER, Chargée de Mission au Parc naturel régional des Causses du Quercy pour exposer les relevés effectués sur les deux types de mares de la commune étudiées, à savoir : les mares "pour réserve d'eau incendies" et les mares "pour sanctuaire de nature".

Elle indique que les 2 mares qui présentent le plus grand intérêt pour le programme sont celles de Bélugue et des Places. Quant au lac des Carmes, elle précise qu'il faudrait prévoir un filtrage des eaux de ruissellement et restaurer son étanchéité pour qu'il puisse avoir un intérêt faunistique.

Elle organisera une visite dans le courant de l'été pour inventorier les travaux à réaliser. Les élus devront ensuite sensibiliser la population afin de trouver des volontaires pour mettre en place la première phase de nettoyage pour l'automne. Le travail collaboratif sera poursuivi en 2019, pour aboutir à un résultat final au plus tard en 2020. Ensuite, il sera nécessaire, pour la Commune, d'effectuer un suivi de l'état de ces mares, et de veiller à leur entretien si besoin.

La présentation étant terminée, la réunion reprend l'ordre du jour.

La secrétaire de séance est désignée et le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Pour la première délibération à l'ordre du jour, après une brève présentation de la demande de Cauvaldor qui souhaite une grève administrative, l'ensemble des conseillers présents s'accorde à dire que l'affrontement direct avec les services de l'Etat ne leur semble pas être la solution idéale pour entamer des discussions constructives et faire évoluer les relations collectivités territoriales-Etat dans le bon sens. Le vote a lieu dans cet état d'esprit.

Motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat (DE 2018 019)

Vu l'approbation à l'unanimité de la motion proposée lors du conseil communautaire extraordinaire de Cauvaldor en date du 23 avril 2018 (copie en annexe),

M. le Maire présente ladite motion à son Conseil Municipal et lui demande de se prononcer sur son approbation éventuelle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à 0 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions des membres présents ou représentés, décide : de rejeter la motion proposée.

Choix du montant de l'emprunt pour la réhabilitation du logement communal (DE 2018 020)

M. le Maire, suite au choix de l'organisme prêteur et à la décision budgétaire d'emprunter 60 000 € pour les travaux de réhabilitation du logement communal, présente la proposition de prêt du Crédit Agricole. Il précise que la somme prévue dans l'emprunt est une somme plafond, et que, par conséquent, la Commune n'a pas obligation d'en consommer la totalité si ce n'est pas nécessaire.

Lecture faite de cette proposition, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : La commune de Couzou contracte un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées,

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Travaux logement

Montant : 60 000 €

Durée de l'amortissement : 180 mois plus 24 mois d'anticipation

Taux : 1.64 % fixe

Périodicité : trimestrielle

Echéance constante

Commission d'engagement : 300 €

Déblocage : 1er tirage de fond dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

Article 3 : La commune de Couzou s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et, en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La commune de Couzou s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Participation à la politique jeunesse du canton de Gramat (DE 2018 021)

La commune de Couzou participe au projet concernant les adolescents de 11 à 18 ans sur le canton de Gramat qui s'est concrétisé durant l'année 2017. En effet, un espace jeunes porté par la commune de Gramat a vu le jour au sein du Pôle social, Faubourg Saint-Pierre au mois de septembre 2017.

Des animations et des projets en période scolaire et extrascolaire sont mis en place tout au long de l'année au sein de l'espace jeunes, au collège de Gramat mais également dans d'autres communes du canton, comme cela a été évoqué lors de la réunion de présentation-bilan du 18 avril 2018.

La participation des familles se décompose en une cotisation annuelle adaptée au quotient familial et distincte suivant les périodes concernées (scolaire/vacances scolaires) et la participation ou non de la commune d'origine.

Pour les communes du canton, la participation pour l'année 2018 serait de 23.00 € par jeune. Soit, pour Couzou : 7 jeunes x 23 € = 161.00 €

Après en avoir délibéré, de Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de continuer ses actions en faveur de la jeunesse et de s'associer au projet exposé ci-dessus,

- **S'ENGAGE** à prévoir la dépense au budget communal soit 161.00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

Questions et informations diverses

- Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS a lancé une consultation réglementaire sur le Projet Régional de Santé (PRS) comprenant 3 composantes : le cadre d'orientation stratégique, le schéma régional de santé, et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis.

Elle a mis à disposition des élus un gros dossier reprenant les projets qu'elle a retenus avec les acteurs de la santé pour que les Communes puissent donner leur avis et être force de proposition.

Une délibération devra intervenir sur le sujet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

L'Europe demande aux collectivités publiques de respecter les règles de la CNIL, tout comme les entreprises privées, et elle fixe le cadre de mise en oeuvre de la collecte et de la conservation des données personnelles qui peuvent être réalisées par ces collectivités.

Dans cette optique, la Commune devra désigner un délégué à la protection des données qui sera chargé de veiller au respect des obligations fixées.

- PLUIH Cauvaldor

Suite aux ateliers de sensibilisation sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), Cauvaldor souhaite rencontrer les communes individuellement pour que celles-ci présentent leurs projets. La commune de Couzou propose cette rencontre pour un mercredi après midi.

- SYMICTOM du Pays de Gourdon

M. le Maire effectue une présentation rapide de la réunion qui a eu lieu le 13 avril concernant la tarification incitative de la collecte des ordures ménagères (présentation par le bureau d'études Atecsol). Il explique la teneur du scénario qui pourrait être retenu pour notre territoire. Ce scénario prévoit un développement des conteneurs individuels hors "agglomération" tant pour les ordures résiduelles que pour les emballages recyclables. Ces conteneurs, comme les conteneurs collectifs, seraient équipés de systèmes d'identification permettant une facturation personnalisée.

Le SYMICTOM relève que, dans l'ensemble, sur le secteur, le tri est effectué de façon satisfaisante. Le bénéfice attendu de l'individualisation est à mettre en regard des dépenses d'investissement à effectuer pour cette nouvelle organisation, c'est pourquoi ce projet nécessite une étude approfondie avant la décision finale.

Pour ce faire, chaque commune devra établir la répartition conteneur individuel/conteneur collectif qui lui conviendra le mieux.

- Concours "villes et villages étoilés"

M. le Maire est heureux d'annoncer que, grâce à l'accompagnement d'Agathe KUHNEL, Chargée de mission au Parc naturel régional des Causses du Quercy, la commune de Couzou a obtenu, cette année, 4 étoiles (le maximum étant de 5) alors qu'elle ne bénéficiait que de 2 étoiles jusqu'à maintenant. Cela démontre l'effet positif de la rénovation de l'éclairage public qui permet de préserver la qualité de notre "ciel noir" et les possibilités d'observation nocturne. La date de remise officielle des étoiles sera fixée ultérieurement.

- Compteurs Linky

Un extrait du rapport de la Cour des Comptes relatif au programme d'implantation des compteurs Linky a été adressé aux conseillers pour réflexion.

Il en ressort que l'opération "coûteuse" sera, en définitive, payée par les abonnés alors que le projet prétendait le contraire. D'après la Cour des Comptes, l'intérêt pour les consommateurs (principalement une facturation correspondant à la consommation réelle) serait bien inférieur à ce qui était annoncé, alors que le bilan sera très favorable à Enedis et aux fournisseurs d'électricité (la gestion à distance des abonnements et des relevés permettra des économies non négligeables).

Concernant les inquiétudes liées aux ondes générées par ce type de compteurs, il faut savoir qu'elles sont minimales et correspondent à ce qui existe actuellement pour le déclenchement des périodes jour-nuit sur les compteurs équipés.

La crainte de l'utilisation des données à des fins commerciales ou de la limitation du courant disponible lors des pics de consommation sont des points sur lesquels aucune information n'est disponible pour le moment.

M. le Maire précise qu'il a reçu 2 courriers d'administrés indiquant leur refus de voir implanté un compteur de ce type sur leur accès à l'énergie.

- Réunion avec le Préfet concernant le projet de rattachement à la communauté de communes du Causse de Labastide Murat (CCCLM)

Pour cette réunion qui a eu lieu le 9 avril, M. le Maire a fait un compte rendu aux conseillers municipaux : ce jour-là le Préfet a annoncé qu'il enclencherait le processus de modification du périmètre de la CCCLM après s'être assuré que le seuil de 5000 habitants sera bien atteint, et avoir consulté les présidents des communautés de communes impactées.

Ensuite, les communes devront réaffirmer officiellement leur souhait de rejoindre la CCCLM, et les présidents de communautés de commune accepter leur demande afin que l'arrêté puisse être pris.

Le Préfet doit adresser un courrier aux communes concernées pour les guider dans la forme de la délibération à prendre.

- Réhabilitation de l'appartement communal

M. le Maire indique que l'équipement de la cuisine de l'appartement ne sera pas confié à l'architecte, mais réalisé en interne afin de faire une économie substantielle sur les dépenses. La première estimation s'élève à 2000.00 € TTC achat et pose compris, contre environ 4000.00 € si le travail était réalisé par une entreprise.

- Etats généraux de l'école rurale

Suite aux différentes réunions participatives qui se sont tenues à Labastide Murat pour l'avenir de l'école lotoise, M. Aurélien PRADIE a transmis aux élus du département un relevé de 30 propositions, synthèse du travail réalisé par tous les participants, qui a été transmis au Ministre de l'Education Nationale, à la Rectrice de l'Académie de Toulouse, au Directeur Académique des services de l'éducation nationale du Lot ainsi qu'au Préfet du Lot.

- Remerciements

Anne-Marie DELPECH adresse ses remerciements aux conseillers municipaux pour leur attention à l'occasion des obsèques de son père.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La date du prochain conseil sera fixée en fonction de la date de réception du courrier du Préfet pour le processus de modification du périmètre de la CCCLM.